

DEC210013DR18

Décision portant nomination de Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR 9020 Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R 4451-111 à R.4451-126 du code du travail ;

Vu les articles R.1333-18 à R.1333-20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité UMR 9020, intitulée Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER), dont la directrice est Mme Isabelle VAN SEUNINGEN ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives non scellées délivré à Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) le 30/05/2018 par le centre de formation APAVE ALSACIENNE S.A.S ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 16 décembre 2020.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY), IE, est nommée conseillère en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/06/2018, date de validation de sa dernière formation de renouvellement PCR.

Article 2 : Missions

Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) exerce les missions prévues aux articles R.4451- 123 du code du travail et R.1333-19 du code de la santé publique. Dans le cadre de l'article R.4451-114 du code du travail, Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) devient automatiquement membre du Service Compétent en Radioprotection (SCR) du bâtiment Institut Biologique de Lille, porté par l'UMS 3702 sous l'autorité de M. Philippe BOUTIN.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication



La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 18/12/2020

La directrice de l'unité UMR 9020,
Mme Isabelle VAN SEUNINGEN

Visa du délégué régional du CNRS,
M. Christophe J. MULLER

